Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 36 (1989)

Heft: 9

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

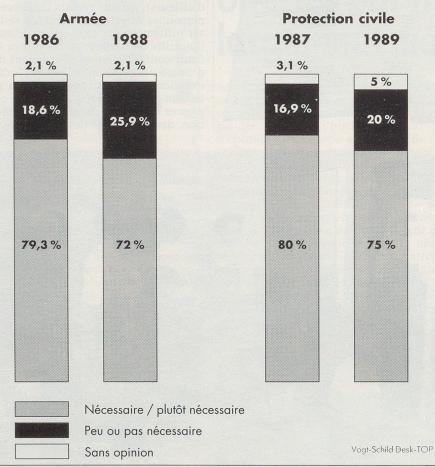
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Appréciation du caractère nécessaire de l'armée et de la protection civile en 1986 et 1988 pour l'armée ainsi qu'en 1987 et 1989 pour la protection civile



l'efficacité de nos abris. En effet, comme le prouvent les derniers conflits du Moyen-Orient par exemple, chaque cave, même la plus simple, offre déjà une protection appréciable. Or nos abris sont beaucoup plus solides et mieux adaptés que les caves à ce rôle de protection contre les effets des armes.



études et projets, fabrication

H. Neukom SA 8340 Hinwil-Hadlikon Téléphone 01/938 01 01

L'information sur les sirènes d'alarme de la protection civile porte ses fruits

Grâce aux essais d'alarme effectués deux fois par an et annoncés à la radio, à la télévision (spots tv) et dans la presse écrite par l'office fédéral, les offices cantonaux et les organismes locaux de la protection civile, les trois quarts de la population savent désormais où l'on peut trouver des renseignements sur les alarmes transmises par les sirènes de la PCi et sur une éventuelle occupation des abris. En effet, la présentation des aide-mémoire insérés dans les annuaires téléphoniques et consacrés à la protection civile comme à l'alarme a constitué, pendant deux ans, le thème prioritaire d'information en matière de protection civile, tant au niveau de la Confédération que des cantons et des communes. La population a été sensibilisée par les nombreux efforts accomplis dans ce contexte, par l'acquisition de nouvelles sirènes destinées à compléter le réseau ainsi que, reconnaissons-le, par quelques alarmes intempestives dont les médias ont abondamment parlé. Il s'agit maintenant de maintenir, puis de développer cette bonne connaissance de l'alarme et du comportement à adopter en cas de danger imminent. Il importe, notament, d'informer encore mieux le million d'étrangers qui vivent dans notre pays et dont les enquêtes précédentes n'ont pas tenu compte.

Chacun saurait-il où se réfugier en cas de guerre?

Si 61% des personnes interrogées savent dans quel abri elles pourraient devoir se rendre en cas de guerre, c'est, certes, non seulement parce que leur propre immeuble est équipé d'un abri mais aussi parce que les plans d'attribution des places protégées ont été publiés dans beaucoup de communes, conformément à une exigence formulée par l'Office fédéral de la protection ci-vile depuis des années et discutée aussi, à maintes reprises, par les Chambres fédérales. De plus, le groupe de travail «Intervention de la protection civile en cas d'urgence» constitué par le Département fédéral de justice et police a recommandé de munir, à titre permanent, les abris publics et les grands abris privés d'une signalisation adéquate. Enfin, il est fort possible que ce résultat (qui devra encore être amélioré ces prochaines années) soit aussi lié aux discussions qui se déroulent actuellement dans la plupart des communes pour savoir comment répondre à l'obligation légale d'équiper les abris d'ici à 1995.

La nécessité de la protection civile plébiscitée

La protection civile et l'armée constituent des éléments essentiels et complémentaires de notre défense générale. L'armée nous protège par sa capacité à assurer notre défense militaire, la protection civile par son organisation reposant sur les trois piliers que constituent les constructions de protection civile, l'obligation de servir et les organismes de protection. Depuis des années, l'armée comme la protection civile sont tenues pour «nécessaires» ou «plutôt nécessaires» par plus de 70% des personnes interrogées. Certes, cette proportion a légèrement baissé ces dernières années. En outre, selon les dernières enquêtes réalisées de 1986 à 1989 par les instituts de sondage Univox et Démoscope, la protection civile apparaît aujourd'hui comme autant, voire plus nécessaire que l'armée. Du point de vue de la protection civile, un tel résultat peut être considéré comme positif et jette une lumière différente sur les critiques dont la protection civile fait l'objet de temps à autre.